

UNIVERSITÉ de PICARDIE – UFR de MEDECINE
DEPARTEMENT de MEDECINE GENERALE

Madame, Monsieur,

Les étudiants de 2^{ème} cycle (5^{ème} année) et les internes de médecine générale (7^{ème}, 8^{ème} ou 9^{ème} année) doivent effectuer un stage chez un médecin généraliste.

Votre médecin est agréé Maître de Stage des Universités par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine d'AMIENS.

Sous la direction de votre médecin, les étudiants seront amenés au cours du stage à participer à la vie médicale du cabinet. Ils peuvent être autorisés, avec votre accord, à participer à la consultation, à effectuer certains actes, voire (pour les internes) à réaliser seuls des consultations.

Merci d'accueillir avec compréhension ce jeune médecin car le stage chez le praticien généraliste est un élément essentiel de sa formation.

Néanmoins, si sa présence vous gêne, vous pouvez demander à être reçu seul.

Nous recueillerons avec intérêt toutes vos suggestions.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée

Professeur Gabriel CHOUKROUN
Doyen, Directeur de l'UFR



Professeur Catherine Boulnois
Coordonnateur du Département
De Médecine Générale

